

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant la volonté de la Collectivité de s'entourer d'un niveau optimal d'information, d'échanger des expériences et de fédérer l'expression de ses préoccupations concernant la réglementation en vigueur et les conditions d'exécution de l'achat public.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement,

A l'Unanimité,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales

La dépense sera exécutée sur les budgets communaux correspondant sur la ligne de crédits 101 6281 026.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,